

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Kirchner-demande-l-arret-de-la-construction-des-usines-a-papier-en-Uruguay>

# **Kirchner demande l'arrêt de la construction des usines à papier en Uruguay**

- Les Cousins - Uruguay -

Date de mise en ligne : jeudi 2 mars 2006

---

**Copyright © El Correo - Tous droits réservés**

---

**El Correo.** Paris, le 2 mars 2006

Le président argentin Nestor Kirchner a demandé à son homologue uruguayen Tabaré Vasquez de suspendre pour une durée de 90 jours la construction de deux usines à papier controversés.

S'adressant au Congrès argentin dans son discours de rentrée, le président Kirchner a prié son homologue uruguayen de trouver "une solution immédiate" au différend qui oppose les deux pays frontaliers depuis des mois.

"Je lui demande seulement 90 jours pour que nous arrêtions de donner ce spectacle douloureux", a déclaré le président devant les sénateurs et députés, soulignant que ce délai devait permettre à des experts en environnement "indépendants" d'établir le risque éventuel de pollution.

Les résidents de la ville argentine de Gualeguaychu protestent depuis des semaines contre le projet de construction dans la ville uruguayenne de Fray Bentos (300 km au nord-ouest de Montevideo), sur l'autre rive du fleuve Uruguay qui sépare les deux villes, de deux usines à papier par les groupes finlandais Botnia et espagnol Once.

Des organisations d'habitants de Gualeguaychu et d'écologistes, convaincus de risques de pollution de l'environnement, coupent régulièrement depuis décembre deux des trois ponts séparant Argentine et Uruguay, celui de Gualeguaychu-Fray Bentos et celui entre Colon et Paysandu, à 400 km au nord-ouest de Montevideo.

Depuis le 3 février, le point d'accès de Gualeguaychu est totalement bloqué et c'est le cas pour celui de Colon depuis le 16 février.

Plusieurs ministres uruguayens ont dénoncé ces actions les qualifiant de "blocus économique". Le gouvernement argentin, qui a apporté son appui aux protestations de Gualeguaychu, menace de son côté de saisir la Cour internationale de La Haye.